L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 19 DECEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DES familles, des jeunes gens et des jeunes filles, arrivant de France désirent se placer en ville ou à la campagne. S'adresser à l'agent d'immigration, L. B. Duffard, No 233 rue Decatur. 19 déc—1f

A LOUER.

A LOUER—Un stand pour grocer et résidence, coin Conti et Bourbon, et deux résidences No 205 rue Bourgogne et No 66 rue St-Philippe. S'adresser chez J. Anglade, coin Conti et Bourbon. 14 dec—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE ou à louer—Une boulangerie bien achalandée rue Penistou No 72, entre Constance et Magazine. S'adresser de 1 heure à 6 heures p. m. 19 déc—3f

LAITIERS! Attention! Laitiers!—A vendre, à longue échéance, 24 terrains en dehors des limites des laiteries, rue Valence entre St-Patrick et St Denis, aussi trois autres rue Gayoso, entre Gravier et Perdido. S'adresser à J. McGuigin, 63 Tchoupitoulas. 13 déc—1 sem

A VENDRE—Pour cause de santé ce célèbre restaurant faisant de bonnes affaires et bien situé No 40 rue Dauphine. S'adresser sur les lieux ou au No 150 rue Royale chez P. Forget. 12 déc—[illegible]

PEERLESS DYES Les meilleures. Chez Droguistes.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Bode et Henrietta Klein, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 608—Division C—Attendu que Aloysius Wetzell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Bode et Henrietta Klein, sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 déc—19 23 28

Succession de Mme José Barba, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 308—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par José Barba, Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

18déc—18 22 27

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans—No 25 017—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Margaret Murphy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14déc—14 18 23

Succession de William E. Perry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25 241—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Ellen Perry, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 déc—14 18 23

Succession de Mme Felix Commerford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25 613—Division D—Attendu que Mme Elizabeth Mc Cue [illegible] a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu [illegible], décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 déc—11 15 20

Succession de Julius Dreissigacker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans, No 25 [illegible]—Attendu que Mme [illegible] a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Julius Dreissigacker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 déc—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Bruns & Son [illegible] vs [illegible]—No 25 000—[illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.

Signé [illegible]

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député greffier.

6 déc—3 [illegible]

J. Jamé Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 0[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. [illegible], syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 déc—5 10 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent [illegible] novembre 1888 [illegible] Cour dans l'affaire [illegible] chiffres suivants à savoir:

Mme Mary E. [illegible] vs [illegible] Waddy [illegible]—No 25 107—Division D.

[illegible]

Jugement rendu le [illegible] novembre 1888.

Jugement signé le 28 novembre 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

[illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 déc—[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JANVIER 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de	100,000	100,000
1	Lot de	50,000	50,000
1	Lot de	25,000	25,000
2	Lots de	10,000	20,000
5	Lots de	5,000	25,000
25	Lots de	1,000	25,000
100	Lots de	500	50,000
200	Lots de	300	60,000
500	Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30 000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de $100,		99,900

3,134 Lots se montant à... $1,054,800

Note. Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma

RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. B. Consepa contre Mme Lee E. Jones.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,449.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 29me jour de décembre 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

18 déc—18 26 29

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les héritiers de Cook vs Wm Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,425—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur de Wm Grant, défendant dans l'affaire ci-dessus et plaignant en reconsidération, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un ilet de terre, borné par les rues Fulton, Triangle, Nouvelle Levée et Delord, mesurant soixante-six pieds huit pouces de face à la rue Fulton, cent cinquante-deux pieds onze pouces et cinq lignes sur la rue Triangle, treize pieds sept pouces et six lignes sur la rue Nouvelle-Levée et cent vingt-neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la rue Delord, d'après le plan No neuf au bureau de Salim Magner, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11déc—11 18 26 janv2 9 13

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et als.—Nos 11,751 et 11,752.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, trente-unième jour de décembre 1888, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 18, de l'ilet No 8, borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Columbus, sur un plan de Cosnier, en date du 5 juin 1847, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, et mesurant au pied américain, 31 pieds 6 pouces et une demie ligne de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 100 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS UNIS, Nouvelle-Orléans, 30me jour de Novembre 1888.

GEO. MOORMAN,

Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

nov—30—3 10 17 24 31 déc

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.

Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS.

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald & Cie.

18 rue Baronne et 127 rue du Canal

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway

Sohmer,

Knabe,

Behr

Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels très faciles.**

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLÉANS

1er oct87—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1888.

Liste de publication.

Abadie Henri	Jacquin Joséphine
Ainsworth Marie, femme Jordy	Joret Léon Joseph Adolphe
Alpuente, Vve	Knops Jean Hubert
Augin Paul	Lalanne Joseph
Basset J.	Lamourane Jean
Basset Vve	Letermelier Dame
Blanque Vve	Lévigne Jules
Bordenave Sylvère	Marino Joseph
Boulé a Eugène	Maurin Ice sieurs
Bouley Dominique	Mautemps Jean
Boyer Jean Baptiste	Mautemps Jean Eugène
Brisquet Marie Anne	Miron J.
Brisset Vve	Mougneau Eugène
Brun Jean	Mugel Victor
Brunet Victor	Oaclet Vve Raphaël
Caspari Léopold	Oueilhé Jean Joseph
Cazenave Jean	Paragne Jean
Claure Jacques	Pamphille Eugène
Colonna Jean Baptiste	Perreau de Fonterman
Coppé Marie Catherine ou ses héritiers	Perribert, dit de Nonsac Gaston
Coulon Evariste	Piganiol Victor
Courtois Stanislas	Pigné Pierre Ambroise
Dartois Marie	Pilaud Joseph
David Alphonse	Porteur Vve
David Justin	R bet Vve
De Bar	Rouard Gaston
Delavalle Louis Dame, née Sabathé	Sautin Ernest
Delorme Jean	Simon Louis Alipi
Desforge Adolphe	Stoddard Howel
Desirques Jules Ange	Suc Jules
Dubreuil Pierre Arsène	Thompson Philippe
Esnault Suc'n	Tueilhé Jean Joseph
Estrade Joseph	Vallade Laurent
Faur Jean	Vammalle Basile
Faur Léon	Withe Athée Delle
Ferrère François	Withe Denis Pierre
Flandrin François	Withe Emma Delle
Garans Emile Dominique	Withe George
Geoffroy Auguste	Withe Octavie
Hopkins d Hugh	Withe Pauline
Jacques Honoré	

LETTRES.

Lapeyrolerie	Pradal Germain
Poisson Charles	Sensilhé Philippe

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1887.

Le Consul,

PAUL BRJARDIN.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Honoré Cambeilh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,623—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro, désigné par le numéro dix; le dit lot mesure vingt-cinq pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et quatre lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le numéro trente-un sur un plan de L. Bringier, voyer-général, en date du 30 avril, 1836; le dit lot mesure vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 déc—19 26—2 9 16 19 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 937—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er juin 1888 et d'un ordre additionnel de vente daté le 19 octobre 1888, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds, 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 120 pieds, la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10 11 12 13 et 14.

Conditions.—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation et cinq pour cent frais d'avocat compris dans l'acte de vente, et les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles pour l'année actuelle 1888, au dessus du montant de son adjudication.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 nov—19,26 nov—3, 10, 17, 22 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Metropolitan Bank vs John J. Haydel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21 693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains morceaux ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent situées dans le Troisième District de cette ville désignées par les Nos 1 et 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Broad, Washington, Lepage et Septième, sur un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur général du premier septembre 1859, annexé pour référence à un acte d'achat de la dite portion No 2 par Henry Tabary de J. O. Theard, passé pardevant Eusèbe Bounoy, notaire en cette ville, le 18 février 1860, et conformément auquel les dites portions ou morceaux de terre mesurent chacun, au pied américain, cent pieds (100), cinq pouces (5) six lignes (6) de face à la rue Broad, quatre-vingt-quinze pieds (95), dix pouces (10) sept lignes (7) de largeur dans le fond par les profondeurs suivantes à savoir: La portion No un mesure deux cent seize pieds (216) sept pouces (7), et une ligne (1) de profondeur et de face à la rue Lepage, et cent quatre-vingt-cinq pieds (185), six pouces (6) sur la ligne qui la divise de la portion No deux et la portion No 2 mesure cent cinquante quatre pieds (154), quatre pouces (4), sur la ligne vers la rue Washington et cent quatre-vingt-cinq pieds (185), six pouces (6) sur la ligne de la portion No un. Lesquelles portions ou morceaux de terre sont composés comme suit à savoir: La portion No un du tout des lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Giroux, ancien architecte le 20 avril 1853, et déposé comme plan No 5 dans les livres de plans en l'étude d'Achille Chiapella, ancien notaire en cette ville, et une portion de terre désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte d'acquisition par le dit Tabary de Trieste passé pardevant le dit notaire Bounoy le 21 août 1859, et la portion No 2 du tout du lot de terre désigné par le No 4 sur le dit plan de Giroux, d'une portion de terre étant une partie du dit lot de terre désigné par le No 14 sur un plan dressé par B. Laide, ancien voyer, et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, notaire en cette ville le 9 mai 1809, et une portion de terre désignée par la lettre B sur le plan ci-dessus mentionné annexé au dit acte du 21 août 1859 pardevant le dit E. Bounoy, notaire. Les dites portions A et B étant de terre et ensemble les lots de terre désignés par les numéros cinq et six sur le plan de Giroux, le tout dans le dit ilet No 7.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le même district et dans le même îlet et désigné par le No 9 sur un plan particulier dressé par J. N. Pepouilly, ancien voyer, le 20 avril 1858 et enregistré dans l'affaire du Troisième Cour de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Gaspard Lodier et al vs. E. H. Buell, la moitié du dit terrain mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur de cent quarante-vingt pieds entre lignes parallèles et touchant dans le fond à la propriété premièrement décrite et est désignée par la lettre B sur un plan particulier annexé à un acte de donation en la moitié du dit lot du dit Tabary à sa femme J. H. Aynes passé pardevant A. E. Bienvenu notaire en cette ville le 24 février 1852. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

27nov—27—4 11 18 24 29déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ad. Schreiber & al. exécuteurs, versus C. E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 352—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Paix et Royale, qui figure entièrement sur un plan déposé au bureau de E. G. Gottschalk, ex notaire en cette ville, comme plan No 40; d'après ce plan le dit lot mesure vingt-six pieds (26), six pouces (6") et quatre lignes (4"') de face à la rue de Chartres, vingt sept (27) pieds et quatre (4") lignes de large dans le fond, quatre-vingt cinq pieds (85) et huit pouces (8") de profondeur sur la ligne vers la rue de la Paix, cinquante huit pieds (58) et sept pouces (7) sur une première ligne de profondeur sur le côté vers la rue Esplanade, puis ouvrant vers la rue Esplanade six pouces (6") et puis une autre profondeur de vingt-sept pieds (27) et un pouce (1"), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception et sans réserve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 nov, 26—déc. 3 10 17 24 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Viguié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 25 borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face sur la rue Millaudon sur cent pieds [100'] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100'] de profondeur.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante-deux pieds [142] huit pouces [8"] et six lignes [6"'] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"'] de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 254, borné par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier No 23,637 d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

29 nov—déc 5 12 19 26 29

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 16 décembre 1888.

LISTE DE DAMES.

Casenouve Amélie.	Chaseau Vve Mme.
Lafourcade Mme, couturière.	Robin Mlle.
	Vallabe Gustave Vve

LISTE DES HOMMES.

Watellier A. [illegible]

G. W. HOYT,

Maître de Poste.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverts, billets, traites, etc.

G. Falk & Bro., vs the Patent Cigars and Union Protective Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,570—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 décembre, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de comptes ouverts, billets, traites, etc., d'après une liste déposée en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 déc—17 20 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations d'une blanchisserie à vapeur, Home Steam Laundry Co.

Alfred Thompson et Henry C. Ahlers vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,308—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 28 décembre 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 41 Natchez Alley.

Le contenu, appareils, installations, etc., de la buanderie à vapeur Home, consistant en un foyer, une bouilloire et les accessoires, une machine à repasser les cols, une machine à repasser les chemises, une machine à amidonner, plusieurs machines à laver, une machine horizontale de la force de 12 chevaux, 1 centrifuge pour tordre le linge, une citerne de 1500 gallons et diverses autres machines, fers, tringles pour étendre le linge, bancs, paniers, et d'autres articles appartenant à ce genre d'affaires, d'après inventaire déposé en mon bureau dans l'affaire ci-dessus.

Aussi, un wagon.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance splendide pour un placement rémunératif.

Vente par le shérif civil de grandes portions de terre de valeur, avec bâtisses et améliorations.

Rue Baronne, entre South Poydras et Lafayette (la rue derrière étant la rue Dryades).

Le voisinage s'améliorant continuellement, la rue Baronne ayant été pavée récemment avec de l'asphalte, spécialement adapté pour une remise et écurie etc.

A des termes faciles et bas taux d'intérêt.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23 210.—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne, Poydras, Lafayette et Dryades, et désignés comme lots Nos huit, neuf, dix, onze, douze et treize sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 29 novembre 1858, annexé par un acte passé pardevant R. J. Ker, ex notaire en cette ville, le 11 janvier 1854, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt trois pieds cinq pouces de face à la rue Baronne et cinq pieds mesure sur la ligne du fond sur cent quatorze pieds deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur. Lesquels lots ont été acquis par feu James Regan, par un achat de Marie Trist et autres, d'après un acte pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville le 2 février 1860.

2° Deux certains morceaux de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situés dans le dit Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Poydras, Dryades, Lafayette et Baronne; les deux aboutissent ou contigus au fond des dits ci-dessus et mesurant comme suit à savoir: un des lots mesurant cinquante pieds sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds sur une parallèle à la rue Lafayette, et l'autre mesurant soixante et onze pieds huit pouces sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds de profondeur. Les dites portions de terre sont séparées l'une de l'autre par un morceau de terre d'environ trente pieds six pouces de large, et elles sont situées à une distance de cent vingt pieds quatre pouces et deux lignes de la rue Dryades, et sur la ligne du côté vers la dite rue Dryades, elles sont de l'autre côté de la propriété, ces deux morceaux ont été acquis de la succession qui appartenait à Jean Pavol.

Conditions—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, avec sept pour cent d'intérêt par an, en billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et le privilège de vendeur sur la dite propriété avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation, frais d'avocat et de transfert, ainsi que les taxes dues, acquéreur devra assurer, et transférer la police d'assurance au vendeur.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 déc—11 18 26—janv 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, administrateur public, vs succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 189—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 12 janvier 1889 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Certain ilet de terre situé dans le second district de cette ville de la paroisse d'Orléans, désigné comme ilet No 74, borné par les rues Carondelet, [illegible], St Denis et Toulouse, mesurant [illegible] [illegible] acquis par feu Henry M. Hyams de [illegible] par feu Henry M. Hyams d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire, daté le 26 mai 1885, titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 121, folio 655.

2° Un autre ilet de terre situé dans le même district et se trouvant à côté de l'ilet ci-dessus désigné comme ilet No 55 borné par les rues David, Soumon, St Louis et Toulouse, divisé aussi en vingt lots.

Etant cette même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, par achat de Mme L. A. Hyams, tutrice et als., d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire daté le 7 septembre 1885; titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 123, folio 157.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 déc—11 18 26—2 9 12 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence de valeur dans le sixième district sur un ilet carré.

Mutual Loan and Building Co. vs Eugène P. Brugère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 375. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Constance et State et la ligne de Burtheville, et mesure trois cents pieds de face à la rue State, la même façade sur la ligne de Burtheville, deux cent cinquante un pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Magazine et deux cent cinquante six pieds neuf pouces de face à la rue Constance, le tout plus ou moins au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 déc—5 12 19 26—2 5 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter J. Morton vs. Geo. E. Guedry.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 25,261—En vertu d'un d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros un et deux de l'ilet No 23 du plan primitif du faubourg Plaisance, bornés par les rues Carondelet (anciennement Apollon), Baronne (anciennement Bacchus), Delachaise et l'Avenue Louisiana, mesurant chaque trente pieds de face sur l'Avenue Louisiana, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, le lot No un formant l'encoignure de l'Avenue Louisiana et de la rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 nov—19 26 déc 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Goulding vs. M. Aimée Viguié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,018.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux-tiers indivis d'un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente-neuf pieds, trois pouces, quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre-vingt-dix sept pieds, deux pouces, quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une première profondeur de cent vingt-cinq pieds, neuf pouces sur l'autre ligne, puis se rétrécissant quatorze pieds, trois pouces, quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis une autre profondeur de soixante et onze pieds, cinq pouces, quatre lignes, et vingt cinq pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après un plan de C. A. De Armas, le 27 février 1857.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 déc—11 18 26—janv2 9 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Gasquet et Galvez, connue comme les Nos 221 et 223 rue Gasquet.

Luther F. Tower vs. Andrew T. Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées; le dit morceau ou portion de terre mesure, au pied américain, à peu près, vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet, sur cent deux pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de trois pieds six pouces dans le fond et en face à la rue Galvez; le dit morceau de terre formant le coin des rues Gasquet et Galvez.

Les bâtisses de la dite propriété sont désignées par les Nos 221 et 223 rue Gasquet; No 221 formant le coin Gasquet et Galvez.

Acquis par le défendeur de John B. Cambeilh, par acte devant Jules V. Charpentier, notaire, le 17 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

18déc—18,26—jan 2,9,16,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., d'une imprimerie, moteur électrique, etc.

Bradner Smith & Cie, W. A. Hernaghan, subrogé, vs. Daily News Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,027—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à 10 heures A. M., des propriétés suivantes:

Au local No 139 rue Poydras: Le contenu du dit local consistant en un moteur électrique automatique de Sprague, courroie, arbre de couche, etc., casses de caractères, presses, règles, un coffre fort, bureau, tables, stove, etc., et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

18 déc—18, 22, 26, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bail non terminé.

H. E. Capdau vs Paul Dutel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bail non expiré des bâtisses No 225 rue Decatur, le dit bail étant pour le terme d'un an commençant le 1er octobre 1888 et finissant le 30 septembre 1889, pour un loyer annuel de sept cent vingt piastres divisé en 12 paiements de 60 piastres chacun, payable le dernier jour de chaque mois, d'après acte sous signature privée en date du 12 septembre 1888 de A. Rochereau et C. T. Irague? à Paul Dutel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 déc—18 22 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic.

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 novembre 1888, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co et de Henry Groebel et Olivier Marionneaux ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Charles W. Drown, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic, conjointement ou séparément.

Avis est donné qu'en vertu du dit ordre la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à savoir:

Le tout d'un certain morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui sorte comprenant toutes les bâtisses, machines et installations, les wagons, mulets, bêtes à cornes, charrues, instruments de ferme, ustensiles et tout autres articles qui y appartiennent par charrettes et servant à l'exploitation de la culture, etc., et connu comme Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, de cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, mesurant environ cinq arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur quarante arpents de profondeur sur le côté ouest du dit Bayou et quinze arpents de profondeur sur le côté est du dit bayou, borné en haut par le terrain appartenant à Barras et en bas par le terrain anciennement appartenant à la succession de Gustave Robert [illegible] d'autrefois appartenant à John Potts, exceptant cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane [illegible] de la propriété qui a été acquise par Henry Groebel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le Marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 16 avril 1882 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, dans l'affaire de Joseph J. Marion vs. Terrebonne Fils No 9,355 du docket de la dite cour, et par acte de vente fait par le dit marshal en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau de greffier de la paroisse Terrebonne, livre G, folio 22, et seq.

Le 29 mars 1886 Henry Groebel et Olivier Marionneaux, par acte pardevant André Hero, Jr, notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. B. Triste notaire, passé en la paroisse d'Orléans le 29 mars 1888, Leo LeBlanc a rétrocédé le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie, et d'Henry Groebel et Olivier Marionneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à défécation complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à cannes, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 barils de maïs et 20 mulets.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur datés du jour de la vente portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement avec la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et les améliorations pour le montant de la somme à crédit et transférer la police au vendeur, de même qu'il devra payer toutes les taxes de paroisse et municipales de l'année 1888.

CHAS. W. DROWN,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et d'Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux.

19 nov—19, 26—déc 3, 10, 17, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella M. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, North, St-Francis et St-Charles; le dit lot mesure vingt sept pieds (27) onze pouces (11) et 5 lignes (5) de face à la rue Poydras sur le côté sud, une profondeur de soixante-quatorze pieds (74) sept pouces (7) et une ligne (1) et avec soixante-onze actions (71) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, (y attaché).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, la somme de quatre cent vingt-six dollars, montant prêté sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt quatre dollars le montant de la contributions sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1882; et avec 8 pour cent sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1884; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887, aussi bien que les frais et charges de l'affaire, la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, ainsi qu'il peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars, et l'acquéreur devra assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 29

C. F. SCHUMACHER,

Fabricant de bottes et chaussures,

Vient de transférer son magasin du No 311 de la rue Decatur, entre Quartier et Hôpital, au No 46 de la rue Royale.

Bottes et chaussures cousues et vissées, pour hommes en magasin et faites sur commande.

25 nov—1m

Mme Jul. Loeffler

—EXÉCUTE—

OUVRAGES DE PLOMBIER,

Pose Appareils à Gaz et à Vapeur,

VEND APPAREILS A GAZ, ETC., ETC.

44..........Rue Royale..........44

Entre Douane et Bienville.

9 déc—6 dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Keat, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par Felicity road, et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions: comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. M. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 déc—18 22 29—5 12 19 janv

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La vente la plus attrayante de la saison.

Propriétés centrales et commerciales. Trois grands magasins dans les bâtisses Zacharie.

Sur la rue St. Charles, entre Canal et Commune.

Un placement rémunérateur et rapportant un joli revenu.

Vente positive pour un partage

A l'encan, avec un long crédit et avec un intérêt très bas.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu de plusieurs jugements rendus dans l'affaire ci-dessus et d'un ordre en date du 16 février 1888 par l'Honorable Francis A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

Propriété du Premier District.

Trois magasins en briques à quatre étages, formant une partie des bâtisses Zacharie (ou Veranda Row) dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Canal, Camp et Commune et décrits comme suit—

1° Le magasin No 20 rue St Charles, le lot est désigné par la lettre "B" sur un plan de F. Hé, en date du 30 avril 1881 et mesurant, au pied américain 21 pieds 11 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 5 pouces 8 lignes sur le côté le plus près de la rue du Canal, et 100 pieds 4 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et de la ligne du fond du dit lot de terre commençant sur la dernière ligne mentionnée, mesure premièrement 15 pieds 5 pouces, puis sur une ligne à angles droits vers la rue St Charles de 2 pieds 10 pouces 4 lignes et sur une ligne parallèle à la rue St Charles, 6 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté. Le dit magasin est désigné par le No 20 rue St Charles, et a une hauteur de 13 pieds du sol, s'étend au dessus d'un corridor sur le côté vers la rue du Canal, mesurant 9 pieds 3 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 54 pieds 11 pouces, ce qui donne à la hauteur de 13 pieds du sol une façade totale de 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la rue St Charles. Le dit corridor est désigné par la lettre "A" sur le dit plan. Le dit magasin est occupé par M. Pokorny, avec bail à raison de $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889.

2° Le magasin No 22 rue St Charles, touchant la propriété ci dessus. Le lot est désigné par la lettre "C" sur le plan ci dessus décrit et mesure 21 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue Canal qui le divise de la propriété ci-dessus décrite, 97 pieds 8 pouces sur le côté vers la rue Commune qui le divise de la propriété ci-après décrite, avec 20 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et occupé par **The Famous Hat Store.**

3° Le magasin No 24 rue St Charles, attenant à celui ci-dessus, le lot est désigné par la lettre D, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesure 21 pieds 4 lignes de face sur la rue St Charles, sur une profondeur de 97 pieds 8 pouces du côté de la rue du Canal, sur cent 97 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune et 21 pieds de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail pour $2 400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et est occupé par M. E. Lefeu & Co, marchand de vêtements confectionnés. Ces beaux magasins forment une partie des plus désirables "des magasins en détails" de cette ville, presque en face de l'Hôtel St Charles, ils sont toujours occupés par des marchands entreprenants de première classe qui sont de grands marchands et tout des affaires attrayantes. Ces magasins rapportent actuellement $7,200 par an.

Termes et Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, subdivisés en coupons s'il est nécessaire, et portant seulement 6 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité y compris celles de frais d'avocats à 5 pour cent en cas de poursuite. L'assurance sur les améliorations et le transfert des polices, etc., les acquéreurs devront déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.

20nov—20 24—déc 1 8 15 16 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 593 rue South Franklin.

SAMEDI, 29 décembre 1888, à 12 M., à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la succession de Lavinia Phillips Henderson, No 25,333 il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues St-David St-Patrick, Septième et Harmonie. Le dit lot est le No 9 et actuellement South Franklin; sur 100 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. **La maison a 2 chambres, cuisine, citerne,** etc.

Conditions—Comptant. Un dépôt au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph D. Taylor, notaire public.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

28 nov—28—déc 8, 15, 22, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur dans le Premier District,

Dans l'affaire de Samuel C. Theleman vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour un partage.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, et conformément à un autre décret de la dite Cour, daté le 9 novembre 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les Cypress, Willow, Claiborne et Lafayette, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le 10 juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.

13 nov—13 18 26—déc 2 9 15 16 22

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Premier District,

Coin des rues Clio et Liberty.

Succession de Rose McEntee, épouse de Michael Clark.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,148.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté 16 novembre 1888 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Clio et Erato, formant l'encoignure des rues Clio et Liberté et mesurant 29 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté sur 81 pieds de profondeur et de face à la rue Clio et entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, borné à l'arrière par une allée commune de 3 pieds de largeur, en commun avec ce lot et autres lots, et le privilège de ce service.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois, à un étage, servant à la fois de magasin et de résidence et empiète d'environ 1 pied sur le terrain adjacent. Le voisinage est bien habité et près du Nouveau Bassin. Les chars des rues Clio et Erato passent devant la propriété.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien des vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 devront être déposés au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Woulfe & Rouen, notaires, aux frais des acquéreurs.

17 nov—17 18 24—1 8 15 22 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Avantageusement situées.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District,

Coin Ste. Anne et Robertson, près du Marché Trémé, une maison à double corps de logis et mansarde en briques à un étage.

No 172 rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine, près du Marché Trémé, une maison de résidence en bois à un étage et mansarde.

No 100 rue Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, une maison en briques à deux étages.

Succession de Marie Clémence Mandion, épouse de Jacques Pinlorat.

No 1640—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et suivant un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 décembre 1888, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Robertson, Dumaine, Ste-Anne et Villeré**, ayant en mesure anglaise 28 pieds 6 pouces de face à la rue **Robertson** sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le fond ayant 28 pieds 1 pouce de largeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, avec mansarde couverte en ardoises, divisée en quatre chambres, galerie sur les côtés, aussi, une cuisine en bois à un étage, divisée en quatre chambres, citerne, water works, &c., portant le numéro municipal 172 **rue Robertson.**

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Ste. Anne, Robertson, Orléans et Villeré** formant le coin des rues **Ste-Anne et Robertson**, mesurant 30 pieds de face rue Ste Anne sur environ 75 pieds ou à peu près de profondeur et de face à la rue **Robertson**.

Les améliorations consistent d'une maison à double corps de logis en briques à un étage, avec mansarde et composée de quatre chambres, deux petits cabinets, une cuisine en bois à un étage composée de quatre chambres, deux hydrants.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par **Hôpital, Bourbon, Dauphine et Ursulines**, mesurant 31 pieds de face à la rue Hôpital sur 54 pieds de profondeur, mesure française.

Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec mansarde portant le numéro municipal 100 rue Hôpital divisée en quatre chambres, deux galeries fermées, formant deux appartements un salon et un cabinet une cuisine en briques à deux étages, ayant cinq chambres, citerne, hydrant, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur à sept pour cent d'intérêt par an du jour de vente, avec réserve d'hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour en garantir le paiement, les améliorations devant être assurées à leur valeur entière et les polices transférées aux vendeurs, et les acquéreurs devant payer cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les taxes de 1889 devant être payées par les acquéreurs les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

15déc—15 22 29—janv 5,12,19.

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI 20 décembre 1888, et les jours suivants à 11 heures A. M., il sera vendu chez Jos. Anglade prêteur sur gages coin Conti et Bourbon, tous les gages contenant des diamants, montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaqué et de fantaisie et autres articles fins.

Conditions—Comptant.

16 déc—

Propriété rémunérative.

No 130 rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse, résidence et magasin en briques à deux étages.

Mme L. H. M. Colas, épouse de P. H. Bourg et al, vs Henri Colas, pour effectuer un partage.

No. 23,174.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 juin 1888 et signé le 19 juin 1888, par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues **Chartres, Decatur, Toulouse et St-Louis**, mesurant environ vingt-cinq pieds de face à la rue de **Chartres**, sur une profondeur d'environ cent vingt-cinq pieds, ensemble avec les améliorations, consistant en une bâtisse en briques à deux étages, avant un magasin au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, bâtisse en briques à deux étages dans le fond, avec deux chambres, citernes, lieux d'aisances, etc., portant le numéro municipal 130 rue de Chartres, avec dépendances, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Cette propriété a été occupée par les mêmes locataires durant les douze dernières années, et est louée actuellement à raison de $25 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance en billets de l'acquéreur à un et deux ans à compter du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et portant intérêt à 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, garantis par l'hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec les autres clauses de sécurité usuelles, y compris cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement de quelconque des billets en partie ou en totalité.

L'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 déc—15, 22, 29—5, 12, 19 janv.

Trois propriétés.

Nos 380 et 382 rue Bourgogne touchant l'encoignure Bagatelle.

No 384 rue Bourgogne coin Bagatelle.

No 369 Bagatelle touchant le coin Bourgogne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet SAMEDI 22 décembre 1888, il sera vendu, à midi, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, les propriétés de valeur suivantes:

1° Nos 380 et 382 rue Bourgogne, mesurant 35 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Bourgogne sur 74 pieds 11 pouces de profondeur.

2° No 384 rue Bourgogne mesure 27 pieds 11 pouces 1 lignes de face à la rue Bourgogne sur 74 pieds 11 pouces de profondeur et faisant face à la rue Bagatelle.

3° No 369 rue Bagatelle mesure 21 pieds de face sur la rue Bagatelle sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.

Le tout suivant un plan à la Bourse.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur, datés du jour de l'adjudication et portant huit pour cent d'intérêt par an du jour dates jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devant faire assurer les améliorations et transférer la police; l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et cinq pour cent pour frais d'avocat, et de vente sans estimation en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devant déposer vers l'encanteur dix pour cent du prix: l'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant C. T. Soniat, notaire.

8 déc—8 15 jusqu'à date

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Braun vs. ses créanciers.

PAR VINCENT & CIE—Il sera vendu, SAMEDI, 22 décembre, à 11 heures a. m., 1888, aux Nos 60, 62 et 64 de la rue de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 23,249 dans l'affaire de l'insolvable.

Tout le fonds de Tissus (Dry Goods), notions jouets et autres marchandises assorties et 1000 paires de stores livrées par l'insolvant, L. Braun.

Conditions—Comptant.

8 déc—8 15 22

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, rasiées contre des [illegible] risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président.

J. H. OGLESBY..........Vice-Président

CHAS. R. RICE..........Secrétaire.

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
L. J. Reiss,	Charles H. Dolsen,
Lucien Delery,	S. C. Coales,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. R. Rice,
	D. R. Calder.

Voyez nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles de maison.

Succession de Madame Mary Maher, veuve de Daniel Maher—No 25,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 31 décembre 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la résidence de la défunte, rue St Claude, No 620, entre les rues Portes et Musique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 décembre 1888—Un lot de meubles de maison et divers articles.

Conditions—Comptant.

18déc—18 23 30.

Succession de M. et Mme Charles Piepenbring. No 24,517, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 5 janvier 1889, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre rendu par la susdite cour le 23 octobre 1888, dans l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne. Lequel lot de terre mesure 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt C. Piepenbring, de W. Conley, par acte passé pardevant P. Coudrain, notaire le 7 mai 1877.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes pour l'année 1888, en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.

5déc—5 12 19 26—jan5

Résidence Brierre, sur l'avenue de l'Esplanade, No 399, située dans un charmant voisinage et une des plus belles résidences de l'Esplanade.

Vente de Syndic.

Dans l'affaire de Théodore Brierre & fils vs. leurs créanciers—No 24,655.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 décembre 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1888, la propriété suivante, savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville désignée par les Nos 4, 5, 6 et 7, dans l'ilet borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Dorgenois, laquelle portion de terre mesure 144 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 146 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur vers la rue Dorgenois de 167 pieds 5 pouces 6 lignes et 178 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne opposée vers la rue Rocheblave.

Ensemble une magnifique et agréable résidence à étage, construite à distance de la rue, avant toutes les commodités voulues, les corridors, le salon, le fumoir (smoking room), la salle à manger, les chambres à coucher sont tapissés et artistement décorés. La maison est parfaitement disposée, le gaz y étant introduit partout. Le rez-de-chaussée se compose d'une galerie sur le devant, derrière et sur le côté, vestibule, salon, fumoir, salle à manger, cuisine et office; à l'étage supérieur, vestibule, cinq chambre à coucher avec cabinets de toilette, chambres à domestiques, chambre à bains et lieux à l'anglaise, etc.

Le jardin est magnifiquement arrangé et planté d'une collection d'arbustes de fleurs, de beaux orangers en rapports, pêchers, etc. Aussi, une fontaine dans le jardin avec aquarium, deux belles citernes, hydrants dans la cour et dans le jardin, une belle écurie bâtie dans le fond du terrain faisant face au Chemin du Bayou, cour briquetée, etc., etc.

Les édifices sont en parfait ordre ne requérant aucune réparation quelconque. La localité et le voisinage sont charmants, les personnes en quête d'une demeure des plus confortables sont invitées à examiner la susdite propriété.

S'adresser à l'encanteur pour une carte de visite.

Le tout d'après le plan dressé par A. de Armas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 7 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux notaire et contiendra toutes les clauses pénales d'usage, un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être effectué par l'acquéreur au moment de l'adjudication afin de garantir la vente.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 22

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

SITE BIEN CONNU,

Pour effectuer un partage.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Cette grande bâtisse de valeur en briques à trois étages, avec mansarde et deux corps-de-logis, située près de l'Hôtel St Louis, désignée par les Nos 127 et 129 rue de Chartres et connue comme le Burgess Hotel.

Un site magnifique pour hôtel ou pour une entreprise commerciale.

In re Mme S. L. Belden, son mari vs. Thérèse Nonenmacher.

No 25,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Auguste PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 30 novembre 1888, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, St Louis, Royale et Toulouse, mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations sont connues comme l'Hôtel Burgess et désignées par les Nos 127 et 129 de la rue de Chartres, cette grande bâtisse en briques bien bâtie et commode, à trois étages et mansarde, verandah en fer en face subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée occupés par le marchand en vogue F. Abadie, contenant un magasin de meubles, etc. Le premier étage bien subdivisé en salons, chambres à coucher, salle à manger, corridors, etc., et 30 à 40 chambres et occupée depuis plusieurs années comme hôtel populaire et pension.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un an, deux ans, à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations doivent être assurées pour leur pleine valeur et la police d'assurance doit être transférée au porteur ou aux porteurs des dits billets. L'acquéreur aura à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets en partie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant L. F. Meunier, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

15déc—15 22 29—5 12 19 jan

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur rue de Canal à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Louise Latchford.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,250.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 20 novembre 1888, et d'un autre ordre rendu par la dite Cour, en date du 14 décembre 1888, je vendrai les propriétés suivantes, savoir:

Une certaine portion de terre avec les droits, voies et privilèges s'y rattachant, située dans le Deuxième district de cette ville, comprise dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Alexander et Murat, mesurant 98 pieds de face à la rue du Canal vers le coin de Murat et Canal, sur une profondeur de 300 pieds sur la rue Murat, d'un côté et de 210 pieds sur une ligne courant diagonalement de la rue du Canal à la rue Alexander, dans le fond de la propriété appartenant autrefois à Fitzsimmons ou R. Capland, de ce dernier point, 180 pieds sur la rue Alexander et la rue du Canal, et s'étendant de 180 pieds vers le coin des rues Douane et Alexander, de l'autre côté, et de 300 pieds de face à la rue de la Douane.

Les améliorations comprennent un cottage neuf élevé, solidement construit, avec mansarde achevée et contenant environ 10 chambres, cabinets, chambre à bains, vestibule sur le côté, gaz partout, citernes, etc. Le tout est couvert en ardoises. La maison est en retrait sur la rue et située au coin des rues Canal et Murat. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant; le reste, si le tout n'est pas payé en une fois, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les dits billets porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garanties ordinaires, y compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du montant de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Ferd Kircher, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux, pour lier l'acheteur et assurer la vente.

16 déc—16 23 29—5 12 19 janv

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers...	$197,135 49	
Bons et actions...	61,488 64	
Dette en suspens...	59,047 80	
Prêts et escomptes...	164,960 69	
Dépenses...	4,019 46	$486,652
Prêts sur demande...	20,172 74	
Change...	26,018 56	
Monnaie courante et cheques sur des banques locales...	126,779 36	172,970 76
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital...	$380,200 00	
Profits indivis...	19,573 02	$399,773 02
Dividendes non payés...	303 00	
Dû à des banques et des banquiers...	32,363 35	
Dû aux déposants...	227,183 57	259,849 92
		$659,622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.

EDGAR GRIMA, Notaire.

1er nov—1f